

FORMATION

QUALIFICATION

EMPLOI

n° 68

**Bulletin d'information
du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications.**

JUIN 1981



EMPLOI ET QUALIFICATION EN AGRICULTURE

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, dans le cadre de son département de la qualification du travail, élabore depuis 1974 le Répertoire français des emplois à partir d'observations de situations de travail effectuées directement en entreprises auprès des titulaires des emplois. Il était donc naturel que le CEREP mit à son programme de travail l'étude des emplois du secteur agricole et para-agricole : en 1978, le département de la qualification du travail décidait de s'associer à l'enquête sur les qualifications professionnelles agricoles effectuée à l'initiative de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et réalisée dans quatre-vingt-six exploitations réparties sur une demi-douzaine de petites régions contrastées. Le CEREP put ainsi engager l'analyse des emplois agricoles en commençant par leur principal domaine d'extension : les agriculteurs exploitants familiaux (1).


Dans un second temps, le CEREP s'est soucié d'étendre ses investigations aux catégories d'emploi qu'il n'avait pas encore couvertes : les emplois du développement, les salariés agricoles et les exploitants salariaux. Pour ce qui concerne les premiers, il convenait d'établir leur spécificité par rapport à de nombreux emplois qui, tout en étant inclus dans le domaine très large du secteur para-agricole, se rattachent en fait à d'autres groupes d'emploi couverts par le Répertoire français des emplois (emplois du commerce, de l'administration et de la gestion des entreprises, de la banque ou des activités sociales, etc.). En effectuant une quarantaine d'observations approfondies de situations de travail, le CEREP s'est efforcé de mettre en lumière cette spécificité en faisant l'historique et l'analyse des emplois que l'on peut regrouper sous le titre général d'agents de développement (2).

Quant aux emplois de salariés agricoles et d'exploitants salariaux, ils ont fait l'objet d'une étude particulière au cours de laquelle ont été visitées une cinquantaine d'exploitations agricoles (familiales et salariales) utilisant du personnel salarié (3).

(1) *Les agriculteurs exploitants familiaux*, P. Pharo, P. Simula, Dossier CEREP n° 23, La Documentation française, décembre 1979.

(2) *Les agents de développement agricole*, P. Pharo, J.-P. Schaff, P. Simula, Dossier CEREP n° 28, La Documentation française (sous presse).

(3) *Les salariés agricoles*, P. Pharo, J.-P. Schaff, P. Simula, Dossier CEREP à paraître. On notera particulièrement que les études sur les agents de développement et les salariés agricoles ont pu être menées grâce à une participation financière du ministère de l'Agriculture.

 Ce panorama de l'ensemble du champ des emplois de la production agricole qui constitue, à certains égards, une entreprise tout à fait originale, a été conduit en fonction d'une démarche d'analyse qui est propre au CEREQ : elle consiste à s'appuyer, pour la description des emplois, sur les contenus d'activité tels qu'ils sont perçus par les titulaires eux-mêmes. Dans le cas de la production agricole, cette façon de procéder a conduit à s'interroger sur les principaux déterminants de l'emploi agricole à savoir la sociologie du milieu rural, les politiques d'orientation agricole, la place de l'agriculture dans l'économie nationale et européenne et, enfin, les structures et les modes de formation aux métiers agricoles. C'est pourquoi, indépendamment du Cahier du répertoire français des emplois auquel donnera lieu l'ensemble de ces travaux, il a paru nécessaire, dans les trois dossiers qui ont été précédemment cités, d'approfondir l'analyse dans le sens d'une meilleure compréhension des relations entre les emplois de l'agriculture et leur environnement social, économique et politique.

Cette note présente les principaux résultats en les regroupant dans trois rubriques :

- les grandes caractéristiques de l'emploi en agriculture ;
- le problème de l'organisation du travail en agriculture ;
- les emplois de la production agricole.

Enfin, elle présente brièvement quelques voies de recherche sur lesquelles le CEREQ entend poursuivre ses investigations.

I. — LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EN AGRICULTURE

1° UNE PRÉPONDÉRANCE DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

D'après les données du recensement général de l'agriculture il y a actuellement en France 1.262.000 exploitations agricoles. Sur une population active de 2.454.000 personnes dans le secteur, on ne compte que **233.000 salariés permanents, alors que le chef d'exploitation et son conjoint représentent un effectif de l'ordre de deux millions.**

Longtemps controversé, le problème du maintien dans l'agriculture d'une production de type artisanal a conduit, depuis un certain temps déjà, à reconsidérer les schémas préconçus relatifs au développement du « capitalisme agraire ». **La prépondérance actuelle de l'exploitation familiale — c'est-à-dire d'une exploitation agricole s'appuyant essentiellement sur le travail des membres du groupe familial — n'est nullement le fait d'un « retard » de l'agriculture par rapport aux autres secteurs d'activité ni d'une « survivance » de modes de production dépassés que la suite du développement socio-économique devrait nécessairement faire disparaître. Bien au contraire, elle témoigne du caractère spécifique qu'a pu prendre en France (comme dans d'autres pays occidentaux d'ailleurs) le développement des forces productives agricoles.** Le modèle d'exploitation familiale est le résultat d'une évolution complexe au cours de laquelle ont dû s'ajuster des dynamiques sociales propres au milieu rural et des orientations économiques et politiques définies par les pouvoirs publics. Il a réussi le tour de force d'assurer une élévation sans précédent de la productivité du travail et des quantités produites sans passer, comme dans les autres secteurs, par un fort accroissement de la division du travail. S'il y a bien en agriculture une division sociale du travail, le travail à faire dans une exploitation demeure encore marqué par la diversité et la polyvalence qui caractérisent l'activité artisanale, le phénomène pouvant aussi s'observer lorsque l'exploitation est très spécialisée.

Par ailleurs, la prépondérance du modèle familial d'exploitation a pour conséquence de pousser les agriculteurs à mobiliser plus qu'ailleurs les différentes ressources que leur offre leur préparation sociale à l'exercice du métier, afin d'assurer coûte que coûte la survie et le développement d'une exploitation qui, plus qu'un emploi, représente aussi la seule garantie pour le maintien d'un certain genre de vie. L'emploi d'exploitant familial apparaît donc spécifiquement comme l'un de ceux où l'on observe une harmonisation entre les exigences, parfois contradictoires, de l'itinéraire du travailleur et de ses aspirations sociales d'une part, et d'un environnement technique, politique et économique qu'il n'est pas en situation de maîtriser d'autre part. L'étude sur les agriculteurs exploitants familiaux a visé en particulier à rendre compte des principaux types d'organisation et d'insertion dans l'économie marchande des exploitations agricoles.

2° UNE SÉPARATION ORGANIQUE DES FONCTIONS DE PRODUCTION ET D'ENCADREMENT TECHNIQUE

L'assistance au développement a été conçue par les organisations professionnelles et les pouvoirs publics comme une nécessité issue d'un double phénomène. Le progrès technique s'accélérait et l'agriculture s'insérant dans l'économie marchande, il paraissait nécessaire de surmonter l'obstacle représenté par l'éclatement de la production agricole en une multitude d'exploitations familiales aux structures de production et de transmission des savoirs professionnels peu adaptées à ces nouvelles données technico-économiques. Cas unique dans l'ensemble des activités

économiques, le secteur agricole présente cette particularité de reposer, pour son développement, sur une séparation organique des fonctions de production et d'encadrement technique : d'un côté, des conseillers et des techniciens assurent la traduction en termes d'objectifs d'exploitation des contraintes et des incitations issues de la recherche agronomique, de l'évolution du contexte économique et des orientations générales de la politique agricole, de l'autre, des producteurs s'efforcent d'adapter leur propre projet d'exploitation aux sollicitations parfois contradictoires dont ils sont l'objet.

On comprend dans ces conditions que le développement ait constitué un enjeu tout à fait considérable dans les luttes d'influence et d'intérêt qui se sont déroulées au sein des différentes structures professionnelles et administratives concernées par le problème. **Autour des quelque sept mille agents assumant les tâches liées à l'assistance technique — chiffre faible au demeurant si on le compare aux plus de deux millions d'actifs agricoles — se cristallisent en fait les questions décisives de l'orientation générale de l'agriculture française, de ses structures d'exploitation, de son niveau technique et de sa capacité de devenir performante en termes d'économie nationale** et l'on ne peut oublier toutes les conséquences que ces questions peuvent avoir sur le triple plan des rythmes, de l'exode rural, du maintien de l'emploi agricole et de l'évolution des disparités régionales. C'est pourquoi il est apparu dans un environnement institutionnel et administratif qui tend à faire de l'agriculture un enjeu — celui du commerce extérieur — et parfois un symbole — celui du progrès économique — des modèles de développement proposés à l'ensemble des activités économiques du pays.

3° UNE FAIBLESSE QUANTITATIVE DU SALARIAT

Un salarié agricole pour cinq exploitants, tel est à peu près le rapport quantitatif reliant entre elles ces deux catégories d'actifs agricoles. Soumis à un rythme d'exode rural plus rapide que celui qui affecte les exploitants, les salariés agricoles se concentrent aujourd'hui dans une très faible proportion d'exploitations (environ 12 %) (1). Cette situation, qui est le résultat d'un processus socio-historique dont les grandes lignes sont retracées dans notre étude sur les salariés agricoles, conduit à s'interroger sur la place du salariat agricole à l'intérieur d'une agriculture qui conserve, dans la structuration de ses emplois, un certain nombre de survivances de son passé social — en particulier par le **maintien de ces situations d'ouvriers polyvalents d'exploitation familiale**, proches par leur statut et leur mode d'insertion dans le groupe familial des anciens commis de ferme — tout en se tournant, par de nombreux aspects, vers des modalités nouvelles d'utilisation de la main-d'œuvre et des compétences avec un **recours accru à des ouvriers spécialistes**.

Cette faiblesse quantitative du salariat, qui constitue en quelque sorte une **image inversée de la prépondérance du modèle familial d'exploitation**, recoupe en effet des situations d'emploi très contrastées. A côté des commis de ferme traditionnels dont les caractéristiques d'emploi demeurent régies par les rapports de familiarité et de subordination déterminés par l'environnement socio-familial de l'exploitation, apparaissent aujourd'hui des modes nouveaux de mobilisation de la main-d'œuvre salariée. Ceux-ci sont liés à un certain nombre d'évolutions majeures de la production agricole : tendance à la spécialisation, transformation des équipements et des modes de gestion technique, rationalisation des modes d'organisation du travail, recherche de meilleurs niveaux de rentabilité...

(1) Sans doute convient-il de signaler ici le développement des entreprises de service à l'agriculture ; notamment les entreprises de travaux agricoles qui emploient, elles aussi, des salariés agricoles dont les contours d'activité sont du même ordre que ceux des salariés d'exploitation.

Contrairement à ce que l'on pouvait croire, **ces différentes évolutions ne déterminent pas mécaniquement une élévation des niveaux de qualification requis. A côté d'un appel qui est certes de plus en plus important à des spécialistes possédant un haut niveau technique, on relève un développement corrélatif de nombreux emplois caractérisés par une très grande répétitivité des tâches souvent accompagnée d'un appauvrissement du contenu du travail.** Le haut niveau technique requis chez le spécialiste l'amène parfois à prendre en charge toutes les étapes du processus de production et à s'impliquer directement dans la définition et la réalisation des objectifs à atteindre. Mais, parallèlement, on observe dans d'autres cas un certain appauvrissement des tâches : en particulier, dans les productions spécialisées (maraîchage, horticulture, viticulture, arboriculture, élevage hors sol) où s'exercent de lourdes contraintes de répétitivité liées à la mécanisation et au développement des quantités produites.

Dès lors, il ne semble pas possible de compter sur la seule évolution « naturelle » des choses pour que le salariat agricole qui recouvre encore aujourd'hui une population fortement marquée par de nombreux handicaps socio-professionnels, puisse parvenir à un niveau de parité réelle vis-à-vis des autres catégories d'actifs.

II. — LE PROBLÈME DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL EN AGRICULTURE

Il n'y a pas en agriculture de modèle général d'organisation du travail. De ce point de vue, l'écart peut être énorme entre les modes de répartition des tâches que l'on rencontre dans de grandes exploitations salariales et ceux qui ont cours dans des exploitations reposant uniquement sur l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale. Cette remarque, qui pourrait paraître un truisme, vaut surtout à l'encontre des images du sens commun pour qui le travail du paysan serait réglé de façon incontournable par les communes nécessités du climat ou des rythmes biologiques. Les situations n'ont, comme dans les autres secteurs, jamais cette excessive simplicité. Le constat de la disparité des situations d'emploi observables dans la production agricole va à contre-courant d'une mythologie — déjà ancienne — de l'unité paysanne, mais apparaît comme une nécessité première de toute tentative d'analyse de l'emploi agricole.

Dans cette optique, il s'est principalement agi, dans les travaux du CEREQ, de déterminer, en fonction des systèmes de gestion et de la taille économique des exploitations et des types de production pratiqués, les différents modes de différenciation des emplois d'exploitants ou de salariés les uns vis-à-vis des autres. On ne peut oublier d'ailleurs que l'action des agents de développement a elle-même pris en compte ces modes de différenciation des emplois dans les exploitations dans la mesure où l'assistance au développement a surtout concerné un certain type d'exploitations pouvant être définies comme étant en voie de modernisation.

1° LES TYPES D'EXPLOITATION

Toute tentative pour structurer le champ des emplois agricoles paraît devoir s'appuyer fondamentalement sur **l'opposition entre exploitations salariales et exploitations familiales.** La frontière entre les deux types d'exploitation pourrait être repérée, à titre purement indicatif, par le nombre de salariés utilisés : pas plus de deux ou trois pour l'exploitation familiale, trois et au-dessus pour l'exploitation salariale. Cette dichotomie ne recouvre pas seulement des différences de taille économique entre

les exploitations agricoles ; elle permet également de repérer, dans les emplois d'exploitants agricoles, les différences plus fondamentales quant au rapport au système de production (plus ou moins grande confusion des objectifs familiaux et économiques), à la délimitation des activités (poids respectif des tâches de gestion et de production), aux relations avec l'extérieur (parcellaires ou programmées), et à la nature des contraintes (ethno-culturelles, techniques ou économiques) (1).

a) *Les exploitations familiales.*

En ce qui concerne les exploitations familiales, il est apparu nécessaire d'introduire une **distinction supplémentaire selon le degré d'insertion dans l'économie marchande**. On a ainsi une exploitation familiale **faiblement insérée** dans l'économie marchande qui posséderait de ce fait certaines caractéristiques technico-économiques de fonctionnement et d'organisation particulières (par exemple : le faible endettement, la diversité des productions, l'importance de l'autoconsommation, la gestion de type empirique, la forte confusion des objectifs économiques et familiaux, le faible niveau d'insertion dans des organisations...). Et on a, d'autre part, une exploitation familiale **fortement insérée** dans cette économie qui posséderait la plupart des attributs que l'on accorde généralement à l'agriculture moderne (spécialisation, intensification, insertion dans des organisations, gestion instrumentée, etc.) (2).

Ce n'est que dans ce dernier type d'exploitation familiale que l'on a des chances aujourd'hui de rencontrer des salariés agricoles. Mais, là encore, il convient d'établir une distinction entre **deux modes d'utilisation de cette main-d'œuvre salariée**. L'un doit encore beaucoup à certaines déterminations culturelles propres au milieu rural français. Il consiste à utiliser **un commis d'exploitation ou, plus exactement, un ouvrier polyvalent d'exploitation agricole familiale** pouvant être fortement intégré au groupe familial, secondant l'exploitant dans la plupart des travaux de production et tendant, de ce fait, à une forte polyvalence, sans que lui soient reconnues des compétences professionnelles particulières pouvant dépasser celles de l'exploitant. Ce mode d'utilisation de la main-d'œuvre se rencontrera surtout en polyculture-élevage et en élevage-horticulture, en élevage sur sol, voire en cultures pérennes, mais plus rarement en maraîchage-horticulture, en élevage hors sol ou en cultures de plein champ.

Le second mode d'utilisation de la main-d'œuvre est déjà très proche de celui que l'on rencontrera dans des exploitations salariales. Il consiste à faire appel à des spécialistes auxquels sera généralement consenti un certain niveau d'autonomie et de responsabilité fonctionnelles ou encore à **des ouvriers sans qualification reconnue** utilisés sur des tâches très répétitives dans une optique de mobilisation maximum de la force de travail.

Il est clair qu'il existe une **tendance actuelle, y compris dans les exploitations familiales, à utiliser de plus en plus des ouvriers spécialistes** ; la situation de commis de ferme polyvalent, héritage de l'ancienne société rurale, est aujourd'hui en très nette régression. Néanmoins, le type de rapport social qui conduisait à l'utilisation de ces commis n'a pas entièrement disparu, y compris lorsque les exploitants agricoles font appel à une main-d'œuvre plus spécialisée. De la sorte, les salariés les plus spécialisés ont très souvent beaucoup de peine à imposer dans les faits la reconnaissance de leur compétence et de leur autonomie professionnelles.

(1) Rappelons qu'environ 9 % des exploitations agricoles emploient des salariés permanents (Recensement général de l'agriculture 1979-1980) et que les exploitations pouvant effectivement être considérées comme des exploitations salariales ne doivent guère représenter plus de 1,5 % du total des exploitations.

(2) L'évaluation chiffrée concernant ces deux types d'exploitation est délicate. Dans l'étude sur les agriculteurs exploitants familiaux, nous nous sommes risqués à estimer que les exploitations faiblement insérées représentaient entre les deux tiers et les trois quarts des exploitations fortement insérées.

On a déjà noté, enfin, que ce sont surtout les exploitations familiales que nous avons décrites comme fortement insérées dans l'économie marchande qui constituent la cible privilégiée de l'action des agents de développement. Ces exploitations regroupent en effet la plupart de ces agriculteurs qui effectuent une sorte de mutation sociale en assurant le passage d'une production de type traditionnel à l'agriculture à « haut niveau technique » que la plus récente des lois d'orientation agricole appelait de ses vœux.

b) *Les exploitations salariales.*

Ici encore, il a paru nécessaire d'introduire une distinction entre deux principaux types d'exploitations salariales, définis en fonction d'une part de la taille économique de l'exploitation saisie de façon approximative au travers du nombre de salariés utilisés, et d'autre part des modes d'organisation du travail et de répartition de la main-d'œuvre.

Dans l'**exploitation salariale de taille moyenne**, l'exploitant partage son activité entre la gestion technique et économique de son exploitation et la direction de la main-d'œuvre sur le terrain. Caractérisé par la prédominance d'une logique de production que l'on peut qualifier de **techniciste**, ce type d'exploitation conduit généralement à une division du travail qui peut être assez poussée à l'intérieur de la fonction de production. Les échelons hiérarchiques entre l'exploitant et les exécutants ne sont pas pour autant multipliés. **Les spécialistes ou les manœuvres** qui, suivant les types de production, sont utilisés dans ces exploitations dépendent le plus souvent directement de l'exploitant qui coordonne l'activité de la main-d'œuvre et assure une assez forte présence sur le terrain. Les fonctions externes à la production (administration, entretien, commerce, etc.) sont en général confondues, du point de vue des hommes qui les assument, avec les fonctions de production.

Dans les **exploitations salariales de grande taille**, l'exploitant est davantage un gestionnaire tourné vers l'environnement extérieur de l'exploitation qu'un homme de terrain. La logique qui préside à toutes les productions est d'abord une logique **économique et financière** articulée sur un niveau naturellement élevé de rendement technique des différents ateliers de production. On observe par ailleurs une complexité accrue de la structure hiérarchique et fonctionnelle : l'apparition d'**échelons hiérarchiques intermédiaires** plus nombreux (chefs de culture, régisseur...) éloigne l'exploitant de la direction quotidienne de la main-d'œuvre ; on assiste d'autre part dans ce type d'exploitation à un développement et à une autonomisation des **fonctions tertiaires et annexes de la production** (commercialisation, comptabilité, administration-gestion, entretien-réparation, transfert-manutention, conditionnement...). En définitive, l'exploitation salariale de grande taille — qui n'est qu'un cas très minoritaire dans l'agriculture française puisqu'il ne correspond qu'à environ **0,2 % des exploitations** — constitue un modèle d'organisation du travail qui n'est pas sans rappeler ceux que l'on peut découvrir dans le secteur industriel. Il reste néanmoins marqué par les spécificités de la production agricole, en particulier par le fait que les économies d'échelle atteignent assez vite un niveau au-delà duquel l'accroissement de la taille des ateliers n'a plus d'effet sensible sur les niveaux de rendement technique.

2° LES TYPES DE PRODUCTION

L'analyse des caractéristiques des emplois agricoles à partir des types de production pratiqués ne constitue pas seulement un affinement de l'analyse précédente à l'intérieur d'une démarche qui se proposerait d'aller du général au particulier. Le choix d'une production est en effet souvent fortement corrélé avec certains des éléments pris en compte dans la typologie d'exploitations. Ainsi, par exemple, une

exploitation familiale qui pratique la culture de plein champ (de façon spécialisée) ou l'élevage hors sol, se trouve-t-elle fatalement rattachée au type d'exploitation familiale fortement insérée dans l'économie marchande décrit précédemment, et cela en raison des implications technologiques, commerciales ou foncières de ces types de production. Il est donc important de conserver à l'esprit l'idée que **les choix de production ne sont jamais indépendants de la taille économique des exploitations, des modes de gestion pratiqués ou des systèmes d'organisation du travail observés.** En matière d'emploi agricole, la logique d'organisation du travail induite par la production pratiquée ne prend son sens que par rapport à une logique à la fois culturelle et économique préexistante.

Nous avons été conduits à considérer, de façon assez classique, **six grands types de production :**

- **élevage hors sol,**
- **cultures pérennes (arboriculture-viticulture),**
- **maraîchage-horticulture,**
- **élevage sur sol,**
- **cultures de plein champ,**
- **polyculture-élevage.**

On a pu constater, au cours des différentes études qui ont été menées, que les conséquences de ces systèmes de production sur les contenus d'emploi (et sur les classements que l'on pouvait en déduire) étaient différentes suivant les catégories concernées (exploitants familiaux, exploitants salariaux, salariés agricoles).

Ces systèmes de production déterminent pour les exploitants familiaux des emplois nettement contrastés. Il a même été nécessaire de tenir compte, dans l'analyse et la définition d'emplois, de certaines différences existant à l'intérieur d'un même type de système de production. Ainsi à l'intérieur du système cultures pérennes, on a distingué arboricultures et viticultures : de même, à l'intérieur du système élevage sur sol, on a distingué la production lait et la production viande. En définitive, le système de production choisi par l'exploitant a semblé être le meilleur critère permettant d'analyser et de classer les emplois d'exploitants familiaux. En fait, celui-ci exerce une influence déterminante sur l'organisation et le contenu du travail effectué par des gens qui consacrent, comme on le sait, l'essentiel de leur temps à des tâches de production.

— **Le contenu des emplois d'exploitants salariaux se définit avant tout par les activités de gestion et de direction de l'exploitation, et beaucoup moins par l'activité productive.** Le type de production pratiqué sur l'exploitation est une dimension qui nous a semblé secondaire pour l'analyse de l'emploi de l'exploitant salarial, même si, bien entendu, il ne l'est pas pour l'organisation du travail pratiquée dans l'exploitation et pour le contenu des emplois salariés.

— **Enfin, les emplois de salariés agricoles ont leur contenu qui varie très sensiblement en fonction de la nature des productions, du moins pour ce qui concerne les emplois d'ouvriers.** Chez ces derniers, la diversité des situations est telle qu'il aurait fallu créer de très nombreuses catégories distinctes pour tenter d'en rendre compte. Il a paru préférable d'opter pour une solution consistant à faire correspondre un emploi à chaque grand type de production (1), tout en tenant compte du cas particulier de l'ouvrier polyvalent d'exploitation familiale et du caractère transversal de l'emploi de manœuvre d'exploitation.

(1) Nous avons néanmoins regroupé les situations de travail correspondant à l'élevage sur sol et à l'élevage hors sol dans un seul emploi type, en raison des nombreux points communs que présentent leurs principaux modes opératoires.

En définitive, l'approche par type d'exploitation et par type de production permet de décrire des modalités d'organisation et de découpage du travail qui sont traductibles en termes de contenu d'emploi et qui justifient l'essai de typologie qui est présenté ci-dessous.

III. — LES EMPLOIS DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le classement en emplois types auquel aboutit la démarche précédente présente plusieurs caractères particuliers :

1. Une nette distinction s'établit pour les emplois d'exploitants agricoles entre l'emploi d'exploitant salarial (A.E. 01) — emploi transversal aux différentes productions qui se trouve défini par les tâches de gestion et d'organisation qui sont impliquées par la direction d'une exploitation salariale — et les emplois d'exploitants familiaux qui, parce qu'ils sont définis essentiellement par des tâches de production, sont à décontracter en autant d'emplois types qu'il y a de types de production (A.E. 11 à A.E. 18).

On aboutit, dans ce domaine, à la liste d'emplois types suivante :

- A.E. 01 - **Agriculteur exploitant salarial** (toutes productions).
- A.E. 11 - **Exploitant familial de production hors sol.**
- A.E. 12 - **Exploitant familial viticulteur.**
- A.E. 13 - **Exploitant familial arboriculteur.**
- A.E. 14 - **Exploitant familial de production viande.**
- A.E. 15 - **Exploitant familial de production lait.**
- A.E. 16 - **Exploitant familial de production mixte culture-élevage.**
- A.E. 17 - **Exploitant familial de production végétale annuelle.**
- A.E. 18 - **Exploitant familial de maraîchage-horticulture.**

2. Pour les emplois d'agents de développement, l'étude conduit à définir deux emplois types :

- A.E. 31 - **Conseiller agricole.**
- A.E. 32 - **Agent technique de développement agricole.**

Ce découpage correspond à deux résultats majeurs de cette étude. D'une part, la communauté d'activité qui rapproche le conseiller de chambre et le conseiller de coopérative entraîne la définition d'un seul emploi type de conseiller agricole pour les deux situations. D'autre part, l'activité des agents techniques (identificateurs, contrôleurs laitiers, contrôleurs de croissance, inséminateurs) semble justifier leur appartenance au domaine d'emploi plus large que constituent les agents de développement.

3. Le classement des salariés agricoles fait apparaître une triple préoccupation :

- établir la spécificité en termes de niveau de qualification des emplois polyvalents que l'on rencontre encore dans certaines exploitations familiales (A.E. 41) ;

- reconnaître, dans les différents emplois de « spécialistes » auxquels aboutit l'organisation actuelle du travail agricole, un spectre de qualifications assez large allant du niveau le plus élevé (chef d'équipe ou technicien) au niveau le plus bas (ouvrier spécialisé possédant au moins certains savoir-faire et tours de main professionnels) (A.E. 42 à A.E. 45) ;
- repérer des emplois qui, à la différence des emplois de spécialistes, se trouvent définis de façon transversale par rapport aux différents types de production (A.E. 46 et A.E. 47).

On aboutit ainsi au classement suivant qui traduit en termes d'emplois types les résultats obtenus sur le plan de l'analyse de l'organisation du travail :

- A.E. 41 - **Ouvrier d'exploitation agricole familiale (polyvalent).**
- A.E. 42 - **Ouvrier de culture de plein champ.**
- A.E. 43 - **Ouvrier de viticulture ou d'arboriculture fruitière.**
- A.E. 44 - **Ouvrier de maraîchage ou d'horticulture.**
- A.E. 45 - **Ouvrier d'élevage.**
- A.E. 46 - **Chef de culture ou d'élevage (exploitation salariale).**
- A.E. 47 - **Manceuvre d'exploitation agricole.**

Les dix-huit emplois types auxquels aboutit finalement l'analyse par le CEREQ des emplois de la production agricole ne constituent évidemment qu'une image synthétisée de la réalité agricole. On notera en particulier que le classement est souvent très agrégé par rapport à l'extrême diversité des situations de travail observables. Il correspond néanmoins à trois soucis majeurs qui étaient les nôtres au moment d'entreprendre ce travail :

- faire éclater l'emploi d'exploitant agricole, trop souvent considéré comme une réalité unique, en catégories à la fois plus fines et rendant mieux compte des différences observables entre les emplois et les situations socio-économiques des agriculteurs ;
- situer par rapport à un axe économique-politique commun l'action des différentes sortes d'agents de développement ;
- introduire dans l'analyse du salariat agricole les variables qui permettent de tenir compte de la coexistence entre un type d'emploi encore très proche des anciennes situations de commis de ferme et des emplois plus directement issus du mouvement de spécialisation de l'agriculture.

IV. — QUELQUES VOIES DE RECHERCHE

Le parcours effectué par le CEREQ parmi les différents domaines d'emplois de la production agricole n'avait pas seulement pour objectif de compléter le *Répertoire français des emplois*. Le type de démarche utilisé ne prend réellement tout son sens que si on le réfère à ces problèmes à la fois plus vastes et plus concrets que l'on peut regrouper autour de la question du lien formation-emploi en agriculture.

Au-delà des problèmes classiques relatifs à la finalité non agricole de la formation professionnelle agricole ou encore de l'inadéquation de cette formation aux besoins réels de la production correspondante, nos travaux nous conduisent à mettre en lumière trois interrogations fondamentales :

1. Les modes d'acquisition du métier : quel qu'ait pu être le développement, au cours de ces dernières années, de la référence technico-scientifique dans le travail agricole, il ressort de toutes nos enquêtes que l'apprentissage du métier d'agriculteur continue de se faire prioritairement sur le tas. Mobilisant des apprentissages, des inculquations et des dispositions qui remontent souvent à l'enfance, le travail agricole met toujours en jeu, parallèlement à des connaissances théoriques, des postures de l'esprit et du corps qui ne peuvent être assimilées qu'à partir d'un long apprentissage pratique. En général implicites et trop évidentes pour être clairement définies, ces aptitudes sont souvent reconnues par les intéressés comme d'impératives conditions de l'exercice du métier sans accéder pour autant au rang nettement plus valorisé de ce que l'école ou les conventions collectives désignent comme une qualification. De là découle une **attitude ambiguë vis-à-vis des formations instituées dont on reconnaît qu'elles produisent des qualifications mais pas — ou rarement — la somme de connaissances pratiques et de tours de main nécessaires aux différents emplois.** Dans cette optique, on peut parfois se demander si l'effort de l'école pour rendre plus pratiques ses formations atteindra jamais son objectif dans la mesure où le cadre scolaire ne permettrait pas d'assurer complètement une formation technique dont la dimension de mise en pratique est d'abord une dimension sociale.

2. Le rôle de la « culture scientifique » : le terme de « culture scientifique » — qu'il faut prendre dans un sens large — est utilisé ici pour désigner un ensemble de connaissances théoriques — mais aussi pratiques, agronomiques, autant qu'économiques et juridiques — qui s'acquièrent en dehors du micro-milieu d'origine — que ce soit par l'école, les revues, les voyages, les réunions techniques...

Il en résulte que celui qui les détient est désigné comme quelqu'un « d'évolué », c'est-à-dire à la fois cultivé, moderne et « dans le coup ». Cette coupure qui traverse la culture professionnelle en valorisant la **culture scientifique extérieure** et en passant sous silence la **culture endogène, trop « naturelle » pour être reconnue**, n'est pas sans rappeler la dichotomie que notre typologie des exploitations familiales nous a permis de constituer entre exploitations « traditionnelles » et exploitations « modernisées ». Elle met en tout cas en évidence ce qui peut sembler **l'un des paradoxes majeurs de la compétence professionnelle agricole : articulée sur des apprentissages et des savoirs pratiques que l'école est peu à même de promouvoir, elle se trouve néanmoins valorisée par sa référence à une culture scientifique que le milieu rural ne peut spontanément fournir.**

On trouve ici, en raccourci, une illustration de la relation que les agents de développement entretiennent vis-à-vis des agriculteurs : ils possèdent cette culture scientifique qui est indispensable au progrès de l'agriculture mais qui ne devient réellement efficace que lorsqu'elle est mise au service de producteurs possédant aussi la culture professionnelle spécifique à chaque milieu rural. Dans ces conditions, on peut se demander si l'école ne devrait pas tendre plutôt à fournir aux exploitants et aux salariés agricoles cette culture scientifique sous une forme moins parcellaire et dans des conditions qui permettent aux producteurs de ne pas se sentir en manque par rapport à une culture scientifique dont ils savent désormais qu'elle est la clef de la réussite sociale et professionnelle.

3. La définition des qualifications agricoles. Les deux points précédents conduisent à s'interroger sur la portée de la notion de qualification appliquée à l'agriculture. Réduite à ses expressions en termes de diplômes ou de grilles conventionnelles, la notion apparaît comme radicalement impropre à rendre compte de la richesse professionnelle mise en œuvre dans la plupart des secteurs de la production agricole. Pour que les travailleurs de la terre — exploitants et salariés — se voient reconnaître explicitement les compétences qu'ils déploient quotidiennement, il paraît nécessaire de soumettre la notion à une analyse critique visant à isoler, à l'intérieur de chaque type d'emploi, les niveaux de compétence nécessaires à chacune des opérations du travail. Une entreprise de cette sorte qui est désormais facilitée par le travail préparatoire accompli sur les

emplois agricoles dans le cadre du *Répertoire français des emplois*, devrait conduire à circonscrire de façon assez précise, et pour chaque type d'emploi, les « traits de qualification » sur lesquels la formation initiale ou continue est susceptible de peser.

Cette brève analyse débouche finalement sur un champ d'hypothèses qui découle assez logiquement des études effectuées mais qu'il conviendra d'approfondir dans des études complémentaires. Dans cette optique, **une recherche sur les modes d'acquisition et de mobilisation des savoirs professionnels dans le travail agricole**, reprenant les données déjà disponibles et en les complétant par des investigations particulières, devrait ainsi parvenir à une meilleure définition de la qualification des emplois agricoles de façon à fournir aux institutions concernées quelques éléments utiles au suivi et à l'amélioration de leurs politiques de formation.

Enfin, ces études pourraient conduire à approfondir un certain nombre d'autres voies de recherche que l'on se contentera ici de signaler :

- le problème de la mobilité professionnelle et sociale en agriculture ;
- le devenir professionnel des jeunes gens issus de la formation professionnelle agricole ;
- la spécificité rurale d'un certain nombre d'emplois ayant fait l'objet de descriptions dans d'autres *Cahiers du répertoire* (emplois du secrétariat, du commerce, des banques, du bâtiment, du travail social, etc.) et qui recoupent parfois le domaine des « emplois para-agricoles » lorsque celui-ci se trouve défini de façon large.

Sur toutes ces questions le CEREQ pourra dans l'avenir fournir sa contribution en fonction de l'expérience spécifique qu'il aura pu acquérir en ce qui concerne l'analyse du lien emploi-formation dans l'agriculture.

Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source.

Dépôt légal n° 39-186
Inscription à la Commission paritaire
des publications et agences de presse n° 1 063-AD
Directeur de la publication : Paul-Pierre VALLI

Rédaction-administration
CEREQ
9, rue Sextius-Michel
75732 PARIS CEDEX 15
575-62-63